SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail
INTEFP
ANACT

Fédération PSTE

Le BLOG www.syntef-cfdt.com **est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.**

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Compte rendu du Comité Technique Ministériel du 21 janvier 2019 matin

Ce Comité technique ministériel (CTM), présidé par le DRH, M. Pascal BERNARD, était réuni pour examiner :

- le projet de RI (règlement intérieur) du CTM ;
- le projet d'arrêté portant adoption de la charte d'audit interne et du code de déontologie pour les ministères des affaires sociales ;
- l'offre nationale de formation 2019 ;
- le bilan des formations 2017 ;

Règlement intérieur du CTM

Nouveau débat sur ce RI, plus court cependant, le projet présenté reprenant en grande partie les propositions syndicales formulées lors de la séance du 10 janvier, qui ont permis de ne pas se limiter à ce que le décret de 2011 encadrant le CTM prévoit. A part une nouvelle proposition acceptée en séance, le DRH ne souhaite pas aller au-delà de dispositions qui rigidifieraient le fonctionnement du CTM.

Pour la Cfdt: l'ouverture du DRH est de bon aloi et les dispositions du RI permettent un fonctionnement pragmatique de l'instance assise sur la réalité du fonctionnement des services dans le respect des droits des représentants du personnel. Reste maintenant à le faire vivre collectivement et à le respecter.

AVIS des représentants du personnel sur le projet de règlement intérieur (RI) :

POUR : 3 Cfdt:, 2 UNSA.
CONTRE : 3 CGT, 2 SUD.
ABSTENTION : 1 SNUTEFE-FSU.

Charte d'audit interne & code de déontologie (IGAS)

Ce point est présenté par Mme Isabelle PAVIS (IGAS). Le projet de modification de l'arrêté du 24 décembre 2014 portant adoption de la charte d'audit interne et du code de déontologie pour les ministères chargés des affaires sociales a déjà fait l'objet d'un avis par les CTM des secteurs Santé-Affaires Sociales ainsi que Jeunesse & Sports.
La modification du décret n° 2011-497 du 5 mai 2011 relatif au comité stratégique de maîtrise des risques, à la mission d'audit interne et au comité d'audit interne des ministères chargés des affaires sociales, relatif à ce point soumis pour avis et qui a été transmis au CTM, a donné lieu à un avis en Comité technique d'administration centrale.

L'arrêté apporte des précisions et tient compte de modifications mieux disantes du code de déontologie de l'IGAS.

AVIS des représentants du personnel :

ABSTENTION : 3 Cfdt: , 3 CGT, 1 SNUTEFE-FSU, 2 SUD, 2 UNSA.

Offre nationale de formation (ONF) 2019

Ce point portant sur l'offre national de formation Métier est présenté par le chef de bureau de la formation, M. Yann-Gaël JAFFRE (DRH).

Si l'offre nationale de formation transverse (formations au management, informatique, etc) sera présentée lors d'un prochain CTM, le DRH est intervenu pour préciser à nouveau sa vision sur les formations au management *« qui devraient être obligatoires : manager avec bienveillance et exigence est un métier. »* Les managers sont ainsi perçus comme des *« coachs, des développeurs, plutôt que des transmetteurs de directives. C'est la fin des petits chefs. »*
Il a également procédé à des annonces :

- une « formation managériale à base d'intelligence émotionnelle » sera expérimentée en lien avec la DGAFP sur le secteur Travail, incluant une DRJSCS ;
- une réflexion rapide va être initiée sur la transformation du métier de Secrétariat en Assistant afin de proposer rapidement un parcours qualifiant ;
- la formation des agents de catégorie C va s'intensifier ;
- un point d'information sur les crédits de formation non utilisés sera présenté au CTM de mars 2019.

Quelques points méritent d'être soulignés sur l'ONF 2019 :

- un travail de valorisation de la relation pédagogique a été réalisé par rapport à précédemment ;
- pour les cadres dirigeants le pari a été fait de leur proposer des formations plus courtes afin qu'ils puissent les suivre ;
- les formations digitales ont été développées afin de venir en supplément des formations en présentiel proposées sur les mêmes thématiques ;
- la DRH souhaite associer les responsables de formation régionaux à une stratégie concertée de valorisation de l'offre de formation, en allant au contact des agents.

Le SYNTEF-CFDT est intervenu pour pointer l'indisponibilité des CIF pendant les périodes de formation des agents au CRIT, le manque de disponibilité des formateurs relais dans les régions, qui ont des difficultés à dégager du temps ou manquent de temps de préparation, ainsi que la durée trop courte des formations liées à la mobilité fonctionnelle des agents en section d'inspection du travail. Et toujours le très peu de formations à destination des agents de catégorie C.

AVIS des représentants du personnel :

ABSTENTION : 3 Cfdt: , 3 CGT, 1 SNUTEFE-FSU, 2 SUD, 2 UNSA.

Bilan des formations 2017

Ce point n'aura pas été traité et c'est dommage car, comme indiqué en séance par le chef de bureau de la formation, il est à mettre en corrélation avec l'offre de formation 2019 qui s'est construite en partie sur ce bilan.

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

Vos représentants au Comité Technique Ministériel du 21 janvier 2019 matin :

Anne COCHOU (UD 29)
Jérôme SCHIAVONE (UD 81)
Luc DURAND (DGT)